

Ronde de Bio catalane Règlement 2026

Article 1 – La participation à la Ronde de Bio Catalane, le Vendredi 8 Mai 2026 à Los Masos et à la course enfants et la balade botanique associée implique la totale adhésion au présent règlement. Cette course est réservée aux 400 premiers inscrits. Pensez à vous inscrire rapidement.

Article 2 – La Ronde Bio Catalane propose 1 course, 1 course enfants et une balade botanique. (Départ groupé).

La ronde : 11 km - D+ 300 m - Départ 10h00 à la Mairie de Los Masos – Parcours balisé signaleurs - 1 postes de ravitaillement a mis course – 1 point d'eau et 1 ravitaillement renforcé à l'arrivée – 10 euros.

La course enfant : 1,5 km - Départ 10h15 à la Mairie de Los Masos - 1 ravitaillement renforcé à l'arrivée – gratuit.

La balade botanique : balade dans les exploitations bio - Départ 15h30 à l'église de Los Masos – gratuit.

Article 3 - Les inscriptions se font en ligne : <https://www.centre-pyrenees-trail.com/rondebio> jusqu'au jeudi 7 mai 2026. Et sur la place de la Mairie de Los Masos le vendredi 8 mai de 8 h à 9h50 sous réserve des dossards restants ; Rendez-vous pour la balade botanique devant l'église à 15h30. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut être remboursé pour quelque motif. Le retrait des dossards se fera le vendredi 8 mai de 8h à 9h50.

Article 4 – Pour les coureurs : PPS exigé ou licence validée par la FFA (athlète seulement et Pass J'aime courir). Les participants de moins de 18 ans devront obligatoirement joindre à l'inscription : - le questionnaire santé rempli sans aucune case « oui » et signé par les parents (dispo sur le site) et a valeur d'autorisation parentale

Article 5 – La sécurité est assurée par l'Association de Protection Civile, des services municipaux et des signaleurs le long des parcours balisés.

Article 6 – La ronde Bio Catalane a souscrit une assurance auprès de Groupama. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la compétition ou la balade botanique.

Article 7 – Récompenses. Pour la ronde 11 km : 3 premiers coureurs et coureuses au scratch ainsi que le premier de chaque catégorie. Tirage au sort de 20 lots parmi les dossards finishers.

Article 8 – Animations sur le parcours et ambiance festive au village d'arrivée.

Article 9 - Droit à l'image. Tout coureur inscrit autorise l'organisateur et ses ayants droits à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'événement, sans contre-partie financière sur tout support.